

inventaire

Conditions du contrat de maintenance Inprotect

1. Éligibilité

- Le contrat de maintenance Inprotect est exclusivement réservé aux sites web réalisés par Inventaire et hébergés sur Infomaniak.
- Si votre site n'a pas été conçu par notre agence ou n'est pas hébergé chez Infomaniak, il n'est malheureusement pas possible de souscrire à cet abonnement.

2. Durée, facturation et renouvellement

- La première année est offerte.
- Ensuite, le contrat est conclu pour une durée de 12 mois, payable annuellement.
- Le contrat est automatiquement renouvelé chaque année, sauf résiliation effectuée au plus tard le 1^{er} juin de l'année en cours.
- Les factures sont transmises fin juillet de chaque année.
- Les opérations de maintenance sont réalisées au mois d'août.

3. Résiliation et refus du contrat

- Toute résiliation ou refus de contrat doit être effectuée via le formulaire de désabonnement disponible sur la page www.inventaire.ch/inpack, et transmise au plus tard le 1^{er} juin de l'année en cours à l'adresse mail support@inventaire.ch.
- Si vous ne souhaitez pas souscrire au contrat, le refus doit également être formalisé par le même formulaire de désabonnement.

4. Support et prestations complémentaires

- Le support prioritaire ne comprend pas les heures de travail effectuées. Ces heures sont facturées au tarif horaire de l'agence.
- Si une restauration du site web est demandée au-delà de 7 jours après un incident, le travail de rétablissement est facturé au tarif horaire de l'agence. Passé un délai de 7 jours, seule la sauvegarde annuelle d'août pourra être restaurée. Toutes les mises à jour effectuées entre-temps seront définitivement perdues.

5. Limitations de garantie

- Le monitoring ne garantit en aucun cas l'absence de pannes ou de problèmes techniques.
- Certaines failles ou anomalies peuvent ne pas être détectées ou interprétées par le système de monitoring.
- Si une tierce personne ajoute ou modifie des plugins externes sur le site, la maintenance ne pourra pas être garantie par Inventaire.